

### L'arrosage, si nécessaire seulement

Une pelouse coupée à 7 cm n'a pas besoin d'arrosage avant la fin de juin, à moins d'une période de chaleur et de sécheresse prolongée. Une pelouse plus courte demande plus d'arrosage pour compenser la perte de surface foliaire et la rend plus vulnérable aux mauvaises herbes ainsi qu'aux maladies fongiques. Il est préférable d'arroser le matin et de faire des arrosages moins fréquents, mais plus longs. Ceci favorise la croissance des racines en profondeur et contribue à augmenter la résistance à la sécheresse. On calcule qu'un arrosage moyen devrait laisser entre 2,5 et 5 cm d'eau sur la pelouse. Vous pouvez vérifier au moyen d'une pelle; la terre devrait être mouillée sur une profondeur de 10 à 15 cm.

### La fertilisation

Les besoins en azote d'une pelouse bien entretenue qui pousse dans un bon sol est de 1 à 2 kg /100 m<sup>2</sup> par année. Laisser l'herbe coupée sur place fournit la moitié de ces besoins. Avec une bonne tonte, un arrosage adéquat et un peu de chaux si nécessaire, vous n'aurez peut-être pas besoin d'engrais supplémentaire. Si on ramasse l'herbe coupée, il faudra compenser la perte en azote en appliquant la pleine dose recommandée. On peut utiliser des fertilisants organiques pour améliorer le sol. On utilise alors des engrais à base d'os moulus, de sang, de farine de plume, de fumier déshydraté, de compost et d'émulsion de poisson et d'algue. Il est important de respecter les doses d'application recommandées.

### L'épandage de terreau

Pour régénérer et garder en santé votre pelouse, terreutez, au printemps ou à l'automne, avec du compost de préférence.

### Pour en savoir plus sur les pelouses saines

#### Sites Internet

[www.qc.ec.gc.ca/ecotrucs/solutionsvertes/index.htm](http://www.qc.ec.gc.ca/ecotrucs/solutionsvertes/index.htm)

[www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/pesticides.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/pesticides.htm)

[www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/index-f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/index-f.html)

#### Publications

- SMEESTERS, Édith. *Pelouses et couvre-sols*, Boucherville, Broquet, 2000, 207p. (vidéo disponible)
- LAVERDIÈRE Cécile, Jean-François BOURQUE et Benoît GINGRAS, *Lutte intégrée dans les espaces verts*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1995, 52p.



#### Pour se procurer le dossier herbe à poux

On peut obtenir des copies du Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision en composant le 450-928-6777, poste 4051. Coût : 10\$ (7\$ à l'achat de 5 exemplaires et plus).

On peut également consulter les fiches d'aide à la décision sur le site

[www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/herbe/index.html](http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/herbe/index.html)

Des hyperliens conduisent aussi aux fiches d'aide sur les sites Web de la FQM et de l'UMQ.



Le Flash Herbe à poux est réalisé par la RRSSS Montérégie.

Rédaction: Elisabeth Masson, Claude J. Bouchard, Suzanne Hamel-Fortin et Claude Poulin

Mise en page et révision des textes: Hélène Giroux



Le Flash

HERBE À POUX

Bulletin d'information, Volume 3, Numéro 1, juin 2002

### LE DOSSIER HERBE À POUX EN 2002

La Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) offre le bulletin « Le Flash herbe à poux » aux professionnels des municipalités et aux gestionnaires de terrains pour une troisième année. C'est avec enthousiasme que nous vous présentons cette saison, des textes produits par les partenaires de la table qui aborderont plus à fond des thèmes couverts dans les *Fiches d'aide à la décision*, le tout nouvel outil d'information de la TQHP. En lien avec ce numéro, nous vous invitons à consulter les fiches intitulées « Identifier l'herbe à poux », « Terrains résidentiels » et « Parcs et espaces verts ».

### Lancement du dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision

La Table québécoise sur l'herbe à poux lançait ses fiches d'aide à la décision le 26 avril dernier dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Les représentants des municipalités, tant de l'UMQ que de la Fédération Québécoise des Municipalités, se sont engagés à faire en sorte que le nouvel outil soit diffusé et utilisé dans les municipalités.

Selon Me Giroux de la FQM, ce ne sont ni la paresse, ni la mauvaise volonté qui sont les principales entraves que connaissent les municipalités. Le manque de ressources et de connaissances des moyens efficaces de contrôle est le principal frein. Pour Denis Lapointe de l'UMQ, l'herbe à poux constitue un problème de santé publique qui dépasse les limites administratives des municipalités et qui nécessite une action concertée de l'ensemble des municipalités touchées.

Les représentants de la TQHP lors du lancement des fiches d'aide à la décision : Le Dr Henri Prud'homme, coordonnateur en santé environnementale de la DSP de Québec, représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, Me Michel Giroux, 2<sup>e</sup> vice-président à la FQM et Monsieur Denis Lapointe, membre de l'exécutif et président de la Commission environnementale de l'UMQ.



Les partenaires de la TQHP présents lors du lancement : Claude Poulin (RRSSSM), Gertrude Morency (ALCA), Jean-Pierre Beaumont (MTQ), François Gauthier (Hydro-Québec), Claude J. Bouchard (MAPAQ), Elisabeth Masson (DSP Montérégie), Claudine Christin (DSP Montréal-Centre), Michèle Bélanger (MSSS), Denis Gauvin (DSP Québec), Guylain Charron (UPA), Jean-François Bourque (MENVQ). Sont absents sur la photo : Caroline Fortier (MAMM), Suzanne Hamel-Fortin (DSP Lanaudière), Yannick Gilbert (CN), Pascal Sarrazin (FQM) et Marieke Cloutier (UMQ).

